30e ANNEE N° 2456 PARAIT LE SAMEDI 5 JUILLET 19 9

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Huit francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.40

Commerciales (la ligne).....0.30

Réclames (la ligne).....0,60

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'Habillement du Poilu

L'INTERVENTION DE M. ANGLÈS

Nous avons publié succinctement dans notre dernier numéro un amendement présenté par l'honorable député de Sisteron au sujet de la prime de 52 francs donnée aux démobilisés.

Nous publions aujourd'hui une partie de la discussion de cet amendement que nous puisons à même au *Journal Officiel :*

M. le Président. La Chambre s'est arrêtée hier à l'amendement de M. Raoul Anglès sur l'article 1er ainsi conçu :

« Augmenter de 600 millions le chiffre des crédits prévus à cet article. »

La parole est à M. Anglès.

M. Raoul Anglès. Mon amendement a pour but de poser une question au Gouvernement. Je voudrais savoir s'il compte laisser la prime d'habillement accordée aux démobilisés au chiffre vraiment dérisoire de 52 francs. Il n'est pas besoin de discuter longtemps pour s'apercevoir que si, à ce prix-là, on ne pouvait pas s'habiller le jour de l'armistice, on le peut encore moins après sept mois et demi, pendant lesquels le coût de la vie n'a cessé d'augmenter, de sorte que les démobilisés élèvent des protestations unanimes et justifiées contre la situation intolérable qui leur est faite à cet égard.

Vous dites non, monsieur le sous-secrétaire d'Etat. Je pense que vous n'avez pas lu les décisions prises dans les amicales de démobilisés qui, malgré vos signes de dénégation, représentent quelque chose ; elles représentent le groupement de gens qui se sont battus pendant cinq ans et l'avis de ces gens, même au point de vue des problèmes économiques et financiers, n'est pas à dédaigner. Ces amicales élèvent des protestations unanimes et, il faut bien l'avouer, justifiées.

Vous allez me répondre que les démobilisés peuvent s'habiller avec le complet Abrami, avec le complet de l'intendance militaire. Mais je me demande si beaucoup de nous ont vu des des démobilisés habillés avec ce vêtement. Les soldats n'en veulent pas et ils n'ont pas tout à fait tort. Quand on a fait cinq ans de guerre, on a hâte de quitter l'uniforme ; c'est naturel, sans compter que les vêtements offerts par l'intendance n'ont pas toujours été de la meilleure qualité Ces gens rentrent dans la vie civile, ils veulent être habillés décemment. Oui ou non comptez vous faire quelque chose pour porter remède à la situation pénible faite aux démobilisés au point de vue de l'habillement ? (*Très bien! très bien !*)

M. Léon Abrami, *sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la guerre.* M. Anglès s'est trompé du tout au tout dans les observations qu'il vient de présenter.

Il appelle la prime de 52 francs une prime d'habillement ; première erreur.

Il prétend que ce vêtement n'est pas décent et n'est qu'un uniforme militaire transformé ; deuxième erreur.

Il soutient que peu de nos collègues ont eu occasion de voir soit dans mon cabinet, soit dans les dépôts, soit ailleurs, ce vêtement ; troisième erreur.

Il déclare, enfin, que les démobilisés ne veulent pas de ce vêtement ; quatrième erreur.

M. Raoul Anglès. Que d'erreurs !

Il faut croire que les démobilisés sont aussi dans l'erreur.

. . . . . .

M. le sous-secrétaire d'Etat. Pourquoi ce chiffre de 50 fr. ? Ce n'est pas comme vous l'avez dit, pour permettre aux démobilisés d'acheter un vêtement, puisque ceux qui optent pour les 52 fr. sont ceux qui possèdent des vêtements civils ; c'est parce que le coût du vêtement fabriqué par l'intendance a été apprécié — autant que l'Etat peut apprécier avec exactitude ses prix de revient — à 50 francs.

Enfin, j'appelle l'attention de la Chambre sur les conséquences qu'aurait l'amendement de M. Anglès ; en vous demandant de porter de 52 à 200 fr. ce qu'il appelle la prime d'habillement, notre collègue ouvrirait une dépense totale de plus de 700 millions.

Je demande à la Chambre, en présence des explications fournies sur le fond et en raisons de ses répercutions financières, de disjoindre l'amendement. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Raoul Anglès. Malgré les accusations d'erreurs multiples dont m'accable M. le sous-secrétaire d'Etat, il y a une chose sur laquelle je ne crois pas faire erreur : ce sont les protestations unanimes des membres des associations de démobilisés contre ce chiffre de 52 fr., qu'on l'appelle prime d'habillement ou somme de remplacement, ceci n'est qu'une question de mots mais la chose reste ; l'insuffisance du chiffre de 52 fr.

Ces associations de démobilisés, qui comprennent, monsieur le sous secrétaire d'Etat, dans la plupart des communes de France, tous les démobilisés sans exception, protestent unanimement contre la somme qui leur est attribuée en remplacement du costume qu'ils n'ont pas voulu. Je vous pose alors la question : si dix neuf classes de démobilisés protestent avec cette unanimité et cette véhémence contre la situation qui leur est faite par l'Etat au point de vue de l'habillement, il faut bien croire qu'il y a quelque bien fondé dans leur protestation, il faut bien croire que les « admirables » tissus anglais dont vous venez de nous parler n'ont pas été jusqu'ici distribués à ces classes démobilisées; il y aurait au moins dix-neuf classes qui n'auraient pas bénéficié de l'excellent vêtement que vous dites leur destiner.

M. le sous-secrétaire d'Etat. 90 p. 100 en ont bénéficié.

M. Raoul Anglès. Il y a au moins 2 millions 500,000 hommes qui sont mécontents à cet égard. Mais pour vous montrer combien dans cette affaire, je veux tenir compte de vos observations, je propose à la Chambre, en me réservant le droit de demander plus tard une augmentation du crédit si elle m'apparait nécessaire, de voter aujourd'hui un relèvement de l'indemnité d'habillement au profit des dix-neuf classes démobilisées jusqu'ici, soit un crédit de 100 millions.

Ce chiffre vous fait sourire, monsieur le sous-secrétaire d'Etat. Si on supprimait les gaspillages dans l'armée, on trouverait aisément cette somme.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Cela n'a aucun rapport avec la question que nous discutons.

M. Raoul Anglès. Cela a tout de même un rapport, monsieur le sous-secrétaire d'Etat avec la question qui nous préoccupe, puisqu'il s'agit de trouver 100 millions nécessaires pour améliorer la situation faite à nos poilus. Le gaspillage au profit des gros va avec les économies sordides au détriment des petits, Est ce un système du gouvernement ? Supposez que la guerre ait durée seulement six jours de plus, on aurait bien trouvé les 600 millions que je demandais au début de mon intervention. Vous me direz : Ceût été indispensable. N'est-il pas indispensable d'habiller les hommes qui se sont battus ?

Je maintiens mon amendement en le réduisant à 100 millions, avec la signification précise que je lui ai donnée, et je dépose une demande de scrutin (*Très bien ! très bien !*)

M. le Président. Il y a une demande de scrutin signée de MM Raoul Anglès, Dejeante, Brac, de Grandmaison, Locquin, Jobert, Rameil, Accambray, de Kerguézec, Grodet, Brousse, Bouilloux-Lafont, Camille Picard, Cadenat, Hesse, Deyris, Laurent Eynac, Berthon, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.— MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le Président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....		466
Majorité absolue.....		534
Pour l'adoption.....	339	
Contre	127	

La Chambre des députés a adopté la disjonction de l'amendement Anglès.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
du Monument Commémoratif
aux " Morts de la Grande Guerre "

6e Liste

Croix Rouge Française, Comité de Sisteron	50 f.
Séance cinématographique, donnée par Mlle Petit au profit du monument commémoratif, versem.	370
MM. Brémond Jules, sériciculteur	15
Monin, chef de gare	10
Roche, employé au P.-L. M	10
Julien, facteur suppléant	5
Verdon, commis	5
Carrabin, facteur	5
Richaud, —	5
Piot, chef de manœuvre	5
Latif, facteur, R. A.	5
Gabert, homme d'équipe	2
Rignon —	0 50
Eysseric — R. A,	0 50
Robert — R. A.	2
Latil, brigadier d'Equipe	5
Blanc Octave, hom. d'équipe	5
Percher, facteur suppléant	5
Mmes Astier, tailleuse	10
Vve Turcan, employée	5
Souscriptions reçues de l'extérieur :	
MM. Suquet Hippolyte, 81, rue Faidherbe à St-Mandé	10
Maurel Jules, ancien avoué à la Cour. Aix	5
Roume Auguste, capitaine en retraite, Dieppe	20
Amenc Joseph, pharmacien 22, rue de Lodi, Marseille	100
Total de la 6e liste.	655
Report des listes précédentes. . .	9.120 50
Total à ce jour. . . .	9.775 50

LES ELECTIONS
DANS LES BASSES-ALPES

Voilà la paix signée seulement depuis quelques jours que déjà nous nous sentons allégés d'un poids qui nous oppressait étrangement en même temps qu'apparaît un horizon plus calme. Dans quelques jours alors que la Censure ne nous étreindra plus de ses tentacules parce qu'elle aura cessé d'exister nous pourrons nous considérer comme des hommes libres de penser et d'écrire comme bon nous semblera sans que nos gestes soient épiés et nos paroles rapportées par une police clandestine, honteuse de la besogne qu'elle accompli. La presse parisienne surtout donnera libre cours à une humeur combative quelle maîtrise depuis cinq ans.

Le premier acte sérieux que nous aurons a accomplir dans quelques temps, le premier acte qui fera des 4 à 5 millions de démobilisés des citoyens débarassés de la tutelle militaire, sera celui que nous accomplirons lorsque consciemment nous mettrons dans l'urne l'arme que le droit de citoyen nous octroie, c'est-à-dire un bulletin sur lequel figurera le nom des candidats qui représenteront le mieux nos idées. Nous disons les candidats, car les prochaines élections légistives ne se feront plus au scrutin d'arrondissement, elles se feront au scrutin de liste dont la modalité est si confuse que nous ne savons exactement l'expliqué de crainte d'être dans l'erreur nous même, laissant ce soin aux candidats, étant les plus intéressés dans cette question.

Nous savons tous que nos assemblées municipales, régionales et départementales sont à renouveller. A titre d'indication nous publions dans leur ordre les élections qui auront lieu lorsque le décret paraîtra :

Pour la députation — M. Raoul Anglès, élu le 26 avril 1914.

Tous les conseils municipaux sont à réélire.

Conseil général — Canton de la Motte, M. Massot, notaire. Canton de Sisteron, M. Gasquet, maire. Canton de Turriers, M. Pustel, juge de Paix à La Mure. Canton de Volonne, M. Anglès, député. Dans le canton de Noyers, la mort de M. Bermond de

© VILLE DE SISTERON

Vaux tué à la tête de sa compagnie en Tripolitaine, a laissé une succession vacante

Conseil d'Arrondissement — Canton de La Motte, M. Reymond, maire de la Motte et M. Rolland, prop. au Caire. Canton de Noyers, X... Canton de Sisteron, M. Bernard, maire de St-Geniez et M. Clément Appolinaire prop. à Mison. Canton de Turriers, M. Porte, nég. à Bayons et X.. Canton de Volonne, M. Paul, prop. à Volonne et M. Perrymond, maire de Château-Arnoux, décédé.

Seuls nos sénateurs ne verront pas leur mandat renouveller cette année, ils ne seront rééligibles qu'en 1921.

CARNET D'UN POILU.

Le Complet Abrami

Sisteron Journal nous indiquait, samedi dernier, que la Chambre des députés par 339 voix contre 127 avait voté la disjonction de l'amendement de notre dévoué député M. Anglès, tendant à porter à 200 francs l'indemnité d'habillement à allouer aux démobilisés

Le mot disjonction signifie : renvoi à une commission quelconque qui examinera la question quand elle aura le temps. Mais comme nos honorables sont très occupés, il est à peu près certain que nous attendrons longtemps " sous l'orme " l'avis de MM. les commissaires. Cette disjonction équivaut donc purement et simplement, à un refus.

Ce refus n'est pas fait pour étonner les démobilisés. Il sont tellement habitués au " bourrage de crânes ", qu'une déception de plus n'est pas faite pour les émouvoir.

Mais néanmoins je dois vous avouer que j'en suis resté " comme deux ronds de frites " quand j'ai eu connaissance, par le *Journal Officiel* que le camarade Chastel a bien voulu me communiquer, des motifs allégués par le sous-ministre Abrami pour nous envoyer paître.

Ce monsieur a beaucoup d'esprit et, pendant que son patron, M. Clemenceau, en un magnifique discours qu'il vient de prononcer à la Chambre, couvrait les poilus de fleurs et d'éloges, M. Abrami était en train de se payer leurs têtes.

« Quatrevingt-dix pour cent de démobilisés, dit il, avaient chez eux un stock d'habits de rechange. Aussi ils ont préféré accepter 52 francs que le beau costume en tissu anglo-américain que je leur ait fait offrir par l'intendance. »

Eh bien vrai, je ne suis pas riche mais j'offre volontiers une tournée de simili-pernod et une fougasse après, au camarade R. A. T. ou A. T. qui lors de son passage au dépot démobilisateur a, je ne dirai pas touché, mais seulement aperçu un des fameux complets Abrami !

Le premier travail de nos représentants aurait du être de se renseigner auprès des démobilisés pour savoir lequel de MM Anglès ou Abrami avait raison. Mais cela leur aurait occasionné trop de dérangement. Notre député a exposé à la Chambre l'exacte vérité. Mais M. le Ministre des finances est venu à la rescousse en disant que la caisse de l'Etat ne pouvait assumer cette charge.

C'est d'ailleurs toujours la même rengaine ! Quand il s'agit des poilus il n'y a pas d'argent, mais nos gouvernants savent trouver des millions et des milliards pour augmenter les traitements des fonctionnaires et leur allouer à tout bout de champ des coquettes indemnités de vie chère.

Que leur importe le sort des millions de poilus qui ont souffert pendant cinq ans, qui, le plus souvent ont sacrifié leur santé et leur situation pour leur assurer une douce quiétude ! Que leur importe la misère des orphelins et des veuves dont les soutiens sont tombés pour la Patrie et leur permettra de faire de beaux discours ! Que leur importe que les mutilés crèvent de faim avec les secours dérisoires qui leur sont alloués !

Donc, camarades démobilisés, voilà démontré que c'est vous qui avez tort. Vous avez préféré 52 francs au beau complet qu'on ne vous a jamais ni montré, ni offert ! Les profiteurs de la guerre : mercantis et autre ont de tout à gogo, de quoi donc vous plaignez-vous ?

Vous n'aurez pas de quoi vous acheter un costume ? Consolez-vous, vous aurez bientôt l'occasion de tailler, aux 339 accrobates et fumistes qui ont fait si bon marché de vos revendications, un de ces costumes qui ne sera pas en tissu anglais, ni américain, mais en bon poil de poilu.

Le vieux Poilu.

La question Musicale

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans votre dernier no nous avons lu avec intérêt votre entrefilet relatif à la musique et sur lequel vous nous permettrez de ne pas être d'accord en ce qui concerne les hésitants

En effet, nous ne pouvons supposer qu'il nous faille faire appel et solliciter les éléments musiciens qui hésitent à se rapprocher de nous pour faire de la musique qui serait si utile à la vitalité de notre Cité.

Pour la retraite aux flambeaux qui eut lieu en l'honneur de la signature de la Paix, une publication fut faite en ville afin d'inviter les anciens et jeunes musiciens à y participer. C'était là l'occasion unique pour nous regrouper en vue de reconstituer du mieux notre Société musicale.

Une quinzaine d'exécutants imbus de bonne volonté (entr'autres quelques anciens qui auraient préféré entendre qu'éxécuter des morceaux) répondirent à cette publication, seuls les hésitants.. n'auraient pas hésité à y participer s'ils avaient eus la ferme intention de faire de la musique et de se rendre utiles.

Mais ne l'oubliez pas, pour les uns ce genre de musique est trop pénible, pour d'autres il est trop grotesque de se retrouver à souffler dans un instrument aux yeux du public, soit dans une retraite, soit sur une place publique, voire même dans un cortège funèbre pour y remémorer le souvenir de nos grands compatriotes morts au Champ d'Honneur ou de quelque camarade disparu, car la société n'est pas toujours dans les manifestations de joie.

Bref, à notre avis, à part quatre ou cinq musiciens, de bonne volonté, empêchés ou absents le soir de la retraite, il ne peut y avoir des hésitants, chacun étant libre de faire ou de ne pas faire de la musique d'harmonie et loin de nous la pensée de vouloir inciter ceux-ci à nous suivre dans cette voie. Mais, comme un corps de musique a besoin de tous ses éléments, surtout à l'heure actuelle, il nous est matériellement impossible de vouloir continuer à nous suffire de nous mêmes et de vouloir insister à faire de la musique à l'exemple des villes de Digne, Manosque, etc.

Donc, malgré notre plus vif plaisir d'être utiles à notre pays, nous nous voyons obligés pour l'instant, de céder la place aux phonographes ou autres mécaniques et d'attendre, l'instrument au pied, qu'il nous arrive du renfort.

Veuillez agréer, etc., etc.

Un groupe de musiciens exécutants.

Nous insérons d'autant plus volontiers cette lettre qu'elle nous permet une fois de plus de faire appel aux hésitants.

Nous répétons qu'alors que les musiques de Digne, Manosque et Gap se reconstituent, faisant ainsi honneur à leur ville, il est regrettable qu'ici l'indifférence des uns annihile la bonne volonté des autres.

Mais nous ne voulons pas croire qu'il en soit ainsi et nous aimons à espérer qu'en souvenir de la pléiade de musiciens qui sortirent des T.d.A. nous applaudirons sous peu la reprise des concerts qui couperont un peu la monotomie de notre ville dans laquelle elle est menacée de tomber.

Chronique Locale

SISTERON

Collège.— M. le Recteur de l'Académie d'Aix a fixé ainsi qu'il suit les grandes vacances du Collège : sortie, le samedi 12 juillet ; rentrée le jeudi soir 2 octobre pour les pensionnaires et vendredi 3 octobre pour les externes.

La sortie aura donc lieu samedi prochain, après une cérémonie, fixée à 9 h. du matin, entre professeurs et élèves, dans une des salles de l'établissement. M. le Principal, présidera cette séance de clôture, au cours de laquelle M. Catta, professeur d'histoire et géographie, prononcera le discours d'usage. Le Livre d'Or du Collège et le palmarès de l'année y seront de même lus.

On ne distribuera point de prix, mais chaque élève recevra une attestation des récompenses qu'il aura méritées. Cette attestation lui sera remise en même temps que son bulletin trimestriel. Les parents voudront bien veiller à ce que les enfants, au retour de la cérémonie, *où leur présence est obligatoire*, déposent l'un et l'autre entre leurs mains.

M. le Principal prie également les familles de faire faire les devoirs de vacances qui d'ici la sortie auront été indiqués à tous les élèves Un prix de devoirs de vacances sera décerné par classe à la distribution de 1920 qui, redevenue solennelle et publique aura tout l'éclat qu'on peut donner à pareille cérémonie.

Avis. — Il est rappelé aux bouchers du département des Basses-Alpes que le décret du 14 octobre 1915 est toujours en vigueur et notamment qu'il est interdit d'abattre les veaux femelles. Les contrevenants seront rigoureusement poursuivis devant les tribunaux compétents.

Ravitaillement.--Nous croyons savoir que sur les pressantes démarches de M. Anglès, député, auprès du ministre du ravitaillement, un chargement de blé de 1000 sacs sera mis sou peu à la disposition de la minoterie de Sisteron pour être distribué ensuite aux boulangers de la ville.

A ce propos il nous vient à l'idée qu'en ces temps de disette nous sommes étonnés que certaines boulangeries fournissent du pain à la commune de Ribiers qui fait partie des Hautes-Alpes alors que nos boulangers ne reçoivent pas du tout de la farine de ce département. Nous croyons voir là dedans une anomalie qui a quelque chose de criard et à laquelle on peut remèdier.

Avis. — Une agence de placement d'Alsace offre des ouvriers Alsaciens aux conditions suivantes : 90 fr par mois logés et nourris, voyage payé et 10 fr. de commission pour l'agence.

S'adresser à la Direction des Services agricoles à Digne.

L'Annuaire des Basses-Alpes vient de paraître. Il est en vente à Sisteron à l'Imprimerie-Librairie Lieutier. Prix : 2 fr.

Séance cinématographique. — Samedi dernier, un public nombreux se pressait dans la salle du Casino pour assister à la séance cinématographique donnée par M. Petit, au profit de l'œuvre du monument commémoratif. La participation à cette soirée de Mlle Petit, de MM. Clergue Janson et Colomb en a réhaussé l'éclat et les applaudissements qu'ils ont provoqués sont le meilleur témoignage de sympathie qui puisse leur être adressé pour leur dévoué concours.

Le Comité du monument remercie les organisateurs de cette soirée, ainsi que MM. les artistes amateurs qui y ont pris part de façon aussi brillante.

La partie cinématographique n'a pas donné au public la satisfaction que désirait lui donner Mme Petit. La reception récente du complément du matériel, dont l'envoi avait été différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la direction, lui permettra de présenter à l'avenir des spectacles irréprochables.

Nos remerciements à M. Reynaud propriétaire du Casino, qui a bien voulu prêter la salle de son établissement sans aucune rémunération et à titre absolument gratuit.

Certificat d'Etudes. — Samedi dernier ont eu lieu dans notre ville les examens du certificat d'études pour les garçons et les filles.

Voici le résultat de l'école primaire des filles : 11 élèves présentées 11 reçues, ce sont :

Mlles Aillaud Graziella, mention bien
Allemand Henriette bien
Bayle Ida, mention assez bien
Clergue Rose bien
Clergue Lucienne, assez bien
Chauvin Madeleine bien
Latil Louise, mention bien
Plume Céline bien
Silvestre Henriette bien
Reymond Marie-J. bien
Rolland Germaine, bien

Nos félicitations aux élèves et aux maitresses.

Casino-Cinéma. — Ce soir samedi au Casino à 9 h. grand soirée cinématographique avec au programme d'excellents films : *Une cérémonie patriotique à Metz*, actualité ; *Le masque aux dents blanches*, 1e épisode ; *Curiosité amoureuse*, comédie ; *Le Coffre fort*, grand drame en 3 parties ; *Mentoultant ne boira plus de wisky*, comique ; *Rigadin l'échappe belle*, comique. Prix des places, parterre 1,70 ; galeries, 1,20.

La mise au point de l'appareil de projections qui était très défectueux samedi dernier a été complètement remaniée. Nous assurons le public que nous lui présentons à partir d'aujourd'hui des spectacles absolument parfaits.

Bal. — Dimanche 6 juillet à 9 h précises, grand bal champêtre avec illuminations sur la terrasse de l'Hôtel Guindon, avenue de la gare. Chaque entrée donnera droit a un numéro participant au tirage au sort d'une bouteille d'excellent champagne.

Entrée générale 0,50.

Avis aux démobilisés.— Les militaires renvoyés dans leurs foyers les veuves et orphelins, les ascendants directs ayant des revenus inférieurs à 5.000 francs, obtiendront, sur leur demande, remise intégrale de leur contribution personnelle mobilière pour les années 1914 à 1919 inclus. Des feuilles spéciales pour réclamation seront remises aux intéressés par les soins du secrétariat de la mairie.

A louer de suite un logement composé de 3 pièces, rue Droite. S'adresser à la librairie Lieutier.

Dépotoir. — Nous signalons à qui de droit l'état infect dans lequel se trouvent les cabinets d'aisance du pré-de-foire. Il est absolument impossible de s'en approcher tellement ils sont sales. Ces édicules constituent de vrais dépotoirs. Comme ils se trouvent à côté de la gendarmerie, il serait réellement déplorable si une épidémie se déclarait dans la caserne de la maréchaussée. Un de nos concitoyens a eu, il y a quelques jours, toutes les peines du monde pour en retirer une brave femme qui s'y était embourbée.

La municipalité serait bien inspirée en demandant au ministre de la guerre un masque respiratoire dont elle doterait le brave Masse qui, de cette façon, pourrait les nettoyer sans trop de danger d'axphixie

© VILLE DE SISTERON

Enregistrement. — Le bureau de l'Enregistrement du canton de La Motte-du-Caire qui était fermé depuis le 2 août 1914 a été rouvert au public à dater du 1er juillet.

M. Farkas, surnuméraire à Digne, est nommé receveur à La Motte.

Avis. — M. ALLEGRE Julien entrepreneur à Sisteron, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de prendre la suite de l'entreprise de matériaux de construction de M. Louis Léon, au quartier St-Jaume,

M. Allègre se tient à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour tout ce qui concerne la maçonnerie, ainsi que les grains, sons et farines. Le magasin est ouvert tous les jours.

Le plus efficace des Remèdes

Il n'existe pas de remède plus efficace que la Poudre Louis Legras pour calmer instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, suites d'influenza et de pleurésie. Les rhumes négligés guérissent de même rapidement par l'emploi de cette Poudre merveilleuse qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80, (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

ÉTAT-CIVIL

(du 27 Juin au 3 Juillet)

Naissance

Georgette-Marie-Magdeleine Ner, rue Saunerie.

Publications de Mariage.

Entre M. Gabriel Delaye, voiturier, et Mlle Anne-Marie Taussainte Vaccano, couturière ; entre M. Paul-Léon Julien, employé au P.-L.-M., et Mlle Laurence-Paule-Juliette Perrymond, sans profession.

Mariage

Entre M. Joseph-Cyprien Lions et Mlle Célina-Suzanne-Thérèsa Latil.

Décès

Mme Richaud Marie Louise, épouse Mayol, 32 ans à l'hôpital ; M. Jaume Pierre, 71 ans à l'hôpital.

Etudes de Me **Charles BONTOUX**
Licencié en Droit, avocat-avoué près le Tribunal civil de Sisteron,
et de Me **Pierre BOREL**, Chevalier de la Légion d'Honneur, mort pour la France, notaire à Sisteron.

VENTE
DE
Biens de Mineur

Le **dimanche vingt-sept juillet** mil neuf cent dix-neuf, à **deux** heures de l'après-midi, par devant Me Paul Borel suppléant de Me Pierre Borel son fils, en l'étude de Me Pierre Borel à Sisteron,

Il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur les territoires des communes de Clamensane et de Valernes.

PREMIER LOT

Immeubles situés à Clamensane comprenant : 1° Une **maison**, au quartien de Champ de Perin, n° 71 de la section C ; 2° Une **terre** vague quartier du Forest de Figon, n° 36 section C, d'une contenance cadastrale de 56 ares 80 centiares ; 3° Une **terre** vague au quartier de Serre de Reynaud nos 48, 49, 50 de la section C, d'une contenance cadatrale de 2 hectares 39 ares 30 centiares ; 4° Une **terre** labourable et vague avec aire et bâtiment, quartier du Champ du Poirier, nos 63 à 66, 68 à 74 de la section C, d'une contenance cadastrale de 8 hectares, 16 ares, 66 centiares ; 5° Une **terre** vague quartier de la Berche n° 84 section C, d'une contenance cadastrale de 51 ares, 80 centiares.

Mise à prix . . . . . **1200** fr.

DEUXIEME LOT

Immeubles situés à Valernes, comprenant : Une **maison** au village nos 278, 279 de la section E ; 2° **Labour** au quartier du Roure nos 326, 327 de la section A, d'une contenance de 8 ares, 40 centiares.

Mise à prix. . . . . **500** fr

Ces immeubles dépendent de la succession de **Faudon** Joseph-Auguste, soldat au 159e régiment d'infanterie, décédé aux armées le 11 septembre 1914.

La vente est poursuivie à la requête : 1° de Mme Marie-Adèle **Burle** sans profession, veuve en premières noces de Joseph Faudon, veuve en secondes noces de Louis **Curnier**, épouse en troisièmes noces de Joseph **Muraire** propriétaire à Sisteron, agissant en qualité de tutrice dative de sa fille mineure du second lit, Marie-Louise-Joséphine **Curnier** ; 2° de Joseph Muraire agissant tant en qualité de mari pour assister et autoriser la dite dame Burle sa femme, qu'en sa qualité de cotuteur de la dite mineure ; 3° de M. **Isnard** Joseph cultivateur demeurant et domicilié à Sisteron agissant au besoin en qualité de subrogé-tuteur, au cas d'opposition d'intérêts entre la tutrice et sa fille mineure, ayant tous pour avoué Me Charles **Bontoux**.

La vente en est ordonnée par jugement du Tribunal civil de Sisteron du dix-huit juin mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Elle aura lieu par devant Me **Borel** notaire à ce commis, et en présence du subrogé-tuteur *ad hoc*, M. **Burle** Clément propriétaire demeurant et domicilié à Sisteron, ou lui dument appelé.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Borel** notaire à Sisteron dépositaire du cahier des charges, ou à Me **Bontoux**, avoué à Sisteron.

Sisteron, le 4 Juillet 1919.

C. BONTOUX.

A Vendre PETRIN mécanique moteur essence. Bon état. S'adresser au bureau du journal.

LA
Hernie
VAINCUE
PAR
LA MÉTHODE **GEORGES**

UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !!

Cette découverte qui a révolutionné la Science Herniaire va enfin permettre à tous ceux qui sont atteints de :

Hernies, Descente, etc., de trouver une guérison prompte et radicale. L'éminent spécialiste herniaire, **M. GEORGES, 3, rue des Petites-Ecuries, à Paris**, à la suite d'études approfondies, a eu enfin raison de ces calamités qui ont fait trop de victimes pour que les patients continuent a en subir les souffrances et les risques.

Mais hélas ! les intéressés ont le droit d'être hésitants devant toutes les fallacieuses promesses étalées à leurs yeux et qui n'ont rien de comparable à la **Méthode Georges de Paris.**

Sans gêne et sans changer ses habitudes la **Méthode Georges** fait disparaître la **hernie** ainsi que l'ont démontré les **Innombrables guérisons** déjà publiées.

Aussi est ce pour nous un devoir de prier nos lecteurs de ne pas confondre et d'aller voir l'éminent praticien qui recevra à

DIGNE samedi 12 juillet, hôtel Boyer-Mistre
SISTERON, lundi 14 juillet, de 3 h. à 11 h, Hôtel des Acacias.
MANOSQUE, mercredi 16 juillet, Hôtel Pascal.
APT, samedi 19 juillet jusqu'à 2 heures, Hôtel du Louvre.

ORTHOPEDIE PERFECTIONNÉE

Appareils modernes pour amputations et toutes difformités.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DRAPERIES ET CONFECTIONS
Vve ANDRÉ
Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Mme Ve Adrien ANDRÉ informe tous ses clients de Sisteron et de la région qu'elle continue son commerce de confections et vêtements sur mesure, avec l'aide de ses enfants et de M. ARMAND, ancien coupeur et voyageur de la Maison. Le vêtement sur mesure se recommande pour sa bonne coupe et le fini de son travail.

Grand choix de vêtements confectionnés
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; Draps et Coutils

Grand assortiment de Costumes Première Communion
Quartier Maître, Louis XV, Américain, Complet veston

Costumes et robes Jersey pour garçons et fillettes
ainsi que coiffures assorties

Chemiserie — Bonneterie — Vêtements de travail

Le tout sera vendu comme par le passé
en toute confiance et à des prix défiant toute concurrence

LA HERNIE
GUÉRIE PAR
la Méthode **LEROY**
CHUTES de MATRICE
DÉPLACEMENTS des ORGANES

C'est bien une grande victoire !!! Cette terrible infirmité. **La HERNIE**, est enfin vaincue. Maîtrisée aussitôt, elle est rapidement **GUERIE** sans changer ses habitudes, grâce à la méthode de **M. LEROY**, de Paris, le **MAITRE** de l'Art herniaire, à la renommée si jalousée, mais jamais égalée.

HERNIEUX, ne confondez pas ! Dominant de bien haut les promesses des soi disant spécialistes, les milliers de **GUERISONS** oblenues par la **METHODE LEROY**, et publiées par toute la presse valent mieux que de vaines promesses Adressez-vous donc en toute confiance à l'éminent praticien, qui recevra à

MANOSQUE mardi 9 juillet, Hôtel Pascal,
FORCALQUIER, vendredi 11 juillet de 11 h. 1/2 à 4 h. Hôtel Lardeyret,
DIGNE samedi 12 juillet de midi à 3 h. Hôtel Boyer Mistre.
MARSEILLE, dimanche 13 et lundi 14 juillet. Hôtel des Deux Mondes, 32, Cours Belzunce.
SISTERON mardi 15 juillet de 11 h. à 3 h. Hôtel des Acacias.

LEROY, 75, r. Faubourg St-Martin, Paris

A Vendre d'occasion
Harnachement Complet
en bon état
provenant d'un cheval de gendarme.
S'adresser à M. Maurel, bourrelier à Sisteron.

SISTERON-JOURNAL
est en vente
à MARSEILLE, chez Mme Monié, journaux, kiosque 12 des Allées de Meilhan.
à AIX, chez M. Martinet, tabacs et journaux, cours Mirabeau.

A Vendre d'occasion, PIANO, marque Gervais, avec partitions musicales. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Outillage complet de menuiserie en bon état. — S'adresser à M. CLEMENT, ferblantier à Sisteron.

AUX GALERIES SISTERONNAISES
Raoul COLOMB
Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**
Toiles et tissus
Lingerie **Bonneterie**
Confections pour Hommes, Dames et Enfants
VETEMENTS SUR MESURE
(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORT DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE -- HORLOGERIE -- ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Corsets -- Parapluies — Ombrelles

Confections pour Dames et Enfants

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, jupons, combinaisons, etc

IMPERMEABLES -- VETEMENTS D'ETE

COSTUMES 1re Communion et Accessoires

Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

EBENISTERIE — FAUTEUILS ET CANAPÉS — RÉPARATIONS —

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO

26, Rue Saunerie, 26

SISTERON

TAPISSERIE — POSE de RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS —

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite

SISTERON

LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures organisées pour le transport des malades

Jean Rullan

RUE MERCERIE — SISTERON

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos

Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles

Légumes secs ; Morue 1er choix

Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde

Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essence

Alcool de Menthe ; Eau des Carmes

Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON